

Question 1 :

Comment les régulateurs peuvent-ils cultiver une culture de l'innovation dans les travaux et la prise de décisions réglementaires ?

Il est question de repenser la régulation, c'est pourquoi La régulation classique doit évoluer vers une régulation qui promeut l'innovation et prend en compte les réalités du marché. Il faut privilégier une régulation *ex-post*, où les innovations sont laissées libres de se développer dans un premier temps, et encadrées par la suite. Ainsi il sied d'encourager les mesures réglementaires telles que :

- Les sandbox
- Les licences ou autorisations expérimentales
- Les consultations publiques
- Les politiques générales avant de prendre les textes réglementaires plus précis

De quelles nouvelles compétences ont-ils besoin aujourd'hui ?

Les régulateurs ont aujourd'hui besoin de compétences dans des domaines connexes comme les transactions électroniques, la protection des données à caractère personnel, la cyber-sécurité, la cybercriminalité, l'encadrement des plateformes numériques, des réseaux virtuels et délocalisés ainsi que des réseaux satellitaires.

De quelles nouvelles mentalités ont-ils besoin aujourd'hui ?

De plus d'agilité, d'adaptabilité et de proactivité afin d'aller vers une régulation qui œuvre plus vers l'accompagnement des acteurs plutôt que l'encadrement stricte.

Question 2.

Evolution des mandats : des modèles multisectoriels, comme ceux de la Côte d'Ivoire, pourraient être plus efficaces car ils permettent de gérer à la fois le contenant et le contenu, ce qui étend les mandats des régulateurs.

Aller vers la co-régulation et la régulation collaborative serait pertinent afin d'adresser des questions qui peuvent faire intervenir plusieurs régulateurs sectoriels.

Mécanismes institutionnels :

- La prospective ;
- La co-régulation ;
- la régulation collaborative cela implique une coopération étroite avec différentes institutions de l'écosystème.

Question 3.

L'IA, en particulier, peut aider à adapter et contextualiser nos approches.

L'idée est de passer à une "régulation par la donnée". Cela signifie utiliser tous les outils à notre disposition pour prendre des décisions éclairées, basées sur des données fiables et motivées.

Pour renforcer la transparence, la mobilisation des parties prenantes et la confiance du public, nous devons d'abord et avant tout informer le public et l'associer au processus de régulation. Lorsque le public est informé, il peut réagir, et ses réactions peuvent guider nos décisions. La régulation est mise en place pour l'intérêt des consommateurs et du public.

Question 4.

- L'harmonisation par des mesures incitatives à l'adoption des best practices
- Le partage de d'expérience par les colloques, les forums des régulateurs et autres
- Notre capacité à impulser certaines innovations peut être renforcée par la présidence d'associations comme l'ARTAC.